

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD732 (Rect)

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer l'alinéa 21 qui vise à donner la priorité aux actions autres que le versement de contributions financières, ce que ne prévoit notamment pas le protocole de Nagoya.